

La Garantie constructeur décrite ci-après est consentie par VOXTONE pour une mise en œuvre exclusive au territoire français.

La Garantie constructeur est consentie par VOXTONE à l'utilisateur final de ses produits (ci-après la « Garantie »).

Au titre de la Garantie, VOXTONE garantit ses produits contre tout défaut de fabrication. En conséquence, VOXTONE procédera à la réparation ou au remplacement du produit défectueux.

Pour les produits achetés sur le territoire national, en cas de remplacement du produit défectueux, le produit de remplacement bénéficiera d'une Garantie égale à la durée restante à courir en tenant compte de la date du premier achat du produit remplacé, la garantie démarre à compter de la mise à disposition (du nouveau) produit à l'utilisateur final.

Dans le cadre de la réparation, les pièces détachées défectueuses sont remplacées par des pièces neuves ou reconditionnées. La réparation se limite au remplacement des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement du Produit.

La Garantie s'applique à compter (i) de la date d'achat du produit par le premier utilisateur, ou (ii) de la date de livraison au premier utilisateur si celle-ci est postérieure à la date d'achat.

Des conditions spécifiques sont applicables dans les DOM-TOM. Veuillez contacter le Service Clients pour plus d'informations.

La Garantie ne couvre pas :

a) l'usure normale ;

b) les détériorations du produit consécutives à :

i. une mauvaise utilisation ou installation du produit (utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné, installation ou utilisation non conforme aux instructions de VOXTONE ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé.

ii. un entretien du produit non conforme aux instructions de VOXTONE ou une négligence dans l'entretien du produit

iii. une mauvaise manipulation ou un mauvais traitement du produit (fausse manœuvre, chute, chocs, contacts avec le sable, l'eau, ou toute autre substance, etc.) ou un environnement inapproprié (vibrations, exposition à l'humidité ou à une chaleur excessive, alimentation électrique inadéquate, etc.)

iv. l'utilisation du produit avec un produit ou un accessoire non compatible ou défectueux ;

v. une adaptation du produit à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;

vi. une modification ou réparation du produit non effectuée par un prestataire agréé par VOXTONE

vii. un cas de force majeure, sinistre (incendie, inondation, etc.), foudre, etc.

La Garantie s'applique exclusivement aux produits importés par la société VOXTONE sur le territoire de l'Espace Economique Européen (EEE) et la Suisse. La référence complète du produit permet de déterminer sa provenance.

Conditions de mise en œuvre*

Pour la mise en œuvre de la Garantie constructeur :

- en cas d'achat en ligne sur le site VOXTONE veuillez enregistrer votre garantie en ligne

Les informations/éléments suivants seront requis pour la mise en œuvre de la Garantie :

- la référence de votre produit
- le numéro de série de votre produit
- un descriptif du dysfonctionnement rencontré
- la preuve d'achat de votre produit

**** Si VOXTONE est votre vendeur, ces conditions sont également valables pour la mise en œuvre des garanties légales.***

Que faire si mon produit ne peut pas être pris en charge en vertu des garanties (légale/commerciale) applicables ?

Si votre produit n'a pas pu être pris en charge du fait qu'il n'a pas été importé par le groupe VOXTONE sur le territoire de l'EEE et la Suisse, veuillez-vous rapprocher de votre vendeur.

Si votre produit n'est plus sous Garantie (période de Garantie expirée) ou présente un problème non couvert par la Garantie ou par les garanties légales (ci-après « Hors Garantie »), et s'il a été importé sur le territoire de l'EEE et la Suisse, VOXTONE vous recommande de vous rapprocher de son centre de service agréés afin de bénéficier d'une réparation de qualité, qui sera réalisée à vos frais.

VOXTONE n'est en aucun cas responsable des actes ou omissions des centres de service agréés dans le cadre des prestations réalisées par ces derniers hors garantie.